

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 84 Vœu relatif à l'aménagement du Pôle Montparnasse.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que Rennes et Bordeaux vont passer en ligne à grande vitesse en 2017, ce qui va engendrer une hausse considérable du nombre de voyageurs de la gare qui accueille aujourd'hui 50 millions de voyageurs par an, et table sur une prévision de 80 millions en 2030 ;

Considérant que la Gare Montparnasse est l'une des gares de Paris disposant de l'offre de stationnement et de dépose minute la plus importante ;

Considérant que depuis plusieurs années, il est question d'aménager le pôle Montparnasse (de la place du 18 juin 1940 jusqu'à la place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon) au croisement de trois arrondissements (6^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème}) ;

Considérant que les travaux de la rue de Rennes, dont l'aménagement faisait partie des pistes de réflexion du pôle, ont été achevés ;

Considérant que le groupe ICADE, syndic immobilier de la Tour Maine Montparnasse, souhaite moderniser le centre commercial et valoriser le quartier ;

Considérant que, pour les zones commerciales, une consultation d'opérateurs initiée en juillet 2012 conduira à la désignation de l'opérateur partenaire d'ici la fin du 1^{er} semestre 2014 ;

Considérant que la SNCF demande régulièrement la mise en place d'un jalonnement pour fluidifier l'accès routier à la gare et améliorer la signalisation et le stationnement ;

Considérant que la RATP étudie une augmentation des fréquences du métro ;

Considérant qu'un comité de pilotage a été constitué en vue d'améliorer ce pôle d'échanges qui constitue la Gare Montparnasse ;

Considérant que dans sa note du 16 mai 2014 à l'attention de Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire chargé de l'Urbanisme, de l'Architecture, des Projets du Grand Paris, du Développement Economique et de l'Attractivité, la Maire de Paris demande de porter les réflexions sur les gares, qui font l'objet d'études urbaines ou sont parties prenantes de projets d'aménagement et nécessitent une vision d'ensemble des problématiques : accessibilité, commerce, attractivité économique ;

Considérant qu'un vœu a été déposé en Conseil du 15^{ème} arrondissement du 12 mars 2012, demandant que la Mairie de Paris relance les études sur la restructuration du Pôle Montparnasse en y associant la Mairie du 15^{ème} ;

Sur proposition de MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, M^{me} Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Daniel-Georges COURTOIS et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

La Mairie de Paris communique les études urbaines en cours sur la restructuration du Pôle Montparnasse et associe la Mairie du 15^{ème} à cet important projet d'aménagement.